



Site Bucher à Berthoud

Le nouveau lotissement
se remplit de vie
page 7

Assemblée des Délégués

Des résultats exceptionnels malgré
une année boursière difficile
page 4

Abendrot récompensée

Victoire au grand classement
des caisses de pension 2023
page 5



« Grâce à leur pouvoir d'investissement, les caisses de pension disposent d'un puissant levier pour soutenir l'action éthique, la durabilité et la responsabilité sociale des entreprises. »

Vojin Rakic
Membre du Conseil de Fondation

Pour un avenir financier durable

À une époque où les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles et où la responsabilité sociale prend de l'importance, l'engagement des caisses de pension se retrouve sous les feux de la rampe. Les caisses de pension jouent un rôle crucial dans la protection financière de millions de personnes à la retraite. Mais leur importance dépasse les aspects purement économiques. Elles ont également le pouvoir d'impulser le changement et de participer à la construction d'un avenir durable.

L'engagement des caisses de pension opérant de manière durable ne se limite pas à des rendements financiers raisonnables. Il englobe l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs stratégies d'investissement. En investissant de manière ciblée dans des entreprises qui s'engagent en faveur d'un commerce éthique, de la protection de l'environnement et de la justice sociale, elles

exercent une influence positive sur l'environnement et la société.

En exerçant activement leurs droits d'actionnaires, les caisses de pension peuvent faire entendre leur voix et provoquer des changements. Elles peuvent encourager les entreprises à intégrer davantage de transparence, de durabilité et de diversité dans leurs activités. Cette influence peut non seulement optimiser les rendements à long terme, mais aussi avoir un impact social positif.

Un engagement équilibré tient donc compte des effets à long terme des investissements sur l'environnement, la société et l'économie. Il ne se limite pas à la réalisation d'objectifs financiers. Il s'agit aussi de participer à la construction d'un monde dans lequel les générations futures bénéficieront d'un environnement vivable et de conditions sociales équitables.

Vojin Rakic
Membre du Conseil de Fondation



Sommaire

- 3 Éditorial
- 4 Des résultats exceptionnels malgré une année boursière difficile
- 6 Modifications dans les règlements
- 7 Le nouveau lotissement se remplit de vie
- 8 Nous disons au revoir...

Éditeur et rédaction : Fondation Abendrot, Güterstrasse 133, case postale, 4002 Bâle
stiftung@abendrot.ch, abendrot.ch

Conception : Weissgrund AG, www.weissgrund.ch

Photographie : Gianni Gropello (p. 4/5/8), Wirtz Tanner Immobilien AG (p. 7),
Fondation Abendrot

Impression : Steudler Press AG, 4020 Bâle, www.steudlerpress.ch

Papier : Refutura, 100% papier recyclé

Tirage : 13 026 exemplaires / novembre 2023

Soyez toujours informés : abonnez-vous à notre bulletin d'information

www.abendrot.ch/newsletter



Des résultats exceptionnels malgré une année boursière difficile

Des chiffres positifs, la meilleure note à deux occasions et une discussion intéressante : l'Assemblée des Délégués 2023 a offert des éléments réjouissants et un certain nombre de thèmes de discussion.

Ce qui commence comme un conte de fées avec « Il était une fois » se révèle être une fabuleuse histoire de réussite : le président du Comité Immobilier Claudio Miozzari a raconté l'histoire d'un investisseur international enthousiaste qui, lors de l'apéritif de Noël, a détaillé ses projets radicaux de nouvelles constructions sur le site de Sulzer et a demandé à son vis-à-vis d'Abendrot à quel moment ils compaient commencer la démolition sur leur partie. Mais cette partie du site ne sera jamais exploitée par les pelleteuses. En effet, ce site – une histoire à succès qui dure depuis 13 ans déjà – est un exemple de la façon dont la Fondation Abendrot aborde les projets de développement immobilier : conservation de l'existant, développement en commun avec les locataires actuels et densification modérée avec du neuf. L'aperçu des projets en cours pour 2022 présenté ensuite par Miozzari a constitué un point d'exclamation impressionnant.

Abendrot récompensée

La Fondation Abendrot prouve en 2022, et pas uniquement avec ses projets immobiliers, qu'une action responsable et la réalisation d'un rendement ne sont pas incompatibles : ainsi, dans le classement des caisses de pension de la SonntagsZeitung, la Fondation se trouve cette fois sur la plus haute marche du podium dans la catégorie « Rendement des placements sur trois ans ».

Les chiffres présentés par Stephan Bannwart, membre de la direction de la Fondation Abendrot, expliquent ce succès : après une année boursière 2021 réjouissante, l'année 2022 a été nettement moins bonne et les fonds libres constitués auparavant ainsi qu'une partie des réserves de fluctuation de valeur ont dû couvrir la perte de placement. La performance de la Fondation Abendrot a également été faible (-7,3%), mais en moyenne presque 2% de moins que celle de nombreuses autres institutions de prévoyance. Abendrot doit la stabilité de ses rendements à ses engagements diversifiés à long terme, non seulement dans des actions cotées en Bourse, mais aussi dans des infrastructures, des placements alternatifs et dans ses propres biens immobiliers. Elle a ainsi obtenu un rendement moyen invaincu de 2,6% sur les trois dernières années.

L'Alliance climatique suisse a également distingué la Fondation Abendrot, comme l'a expliqué Markus Staub, président du Conseil de Fondation, dans son discours d'introduction : « Dans le classement climatique immobilier, la Fondation Abendrot a été la seule caisse à être classée comme « visionnaire » et « durable ». » La joie de cette évaluation est grande, car : « Elle est le résultat manifeste et public de notre travail systématique et persévérant de longue date. »

Changement au sein du Conseil de Fondation

Une partie importante de ce travail est également réalisée par le Conseil de Fondation. Deux démissions sont à signaler pour la nouvelle période administrative : Martina Suter et Annette Puglia-Egloff, toutes deux représentantes des salariés. Étant donné qu'il y avait déjà un poste vacant dans cette catégorie, trois places ont été repourvues. Benjamin Jenzer, Anna Storz et Michael Wydler ont été élus tacitement. Enza Bögli, directrice d'Abendrot, a souhaité la bienvenue aux trois nouveaux membres. Les membres du Conseil de Fondation qui restent en fonction ont également été approuvés.



Markus Staub a présidé l'Assemblée des Délégués et s'est réjoui de la notation du classement climatique de l'immobilier.



Claudio Miozzari nous parle de l'histoire d'une réussite sur le site industriel.



Enza Bögli souhaite la bienvenue aux nouveaux visages du Conseil de Fondation.

Notre système à trois piliers est-il le meilleur système de prévoyance au monde ?

La table ronde sur ce thème a été un peu courte par manque de temps, mais n'en a pas été moins engagée. Patrick Spuhler, expert en caisses de pension, s'est montré convaincu par la parfaite complémentarité des piliers 1 et 2 : « Dans l'AVS, les fonds sont directement redistribués et la dépendance du marché des placements est éliminée. Dans la caisse de pension, nous épargnons individuellement tout en profitant du collectif, ce qui nous permet d'adopter de meilleures stratégies de placement. » La Suisse obtient la troisième meilleure note pour son système dans la comparaison internationale. Y aurait-il donc encore une marge de progression ? L'aménagement des trois piliers n'est en tout cas pas gravé dans la pierre, a souligné Eliane Albisser du réseau CP, mais est l'expression d'une

volonté politique. Andreas Möckli, chef de service du bz Basel et animateur de la discussion, s'est demandé si cette volonté nous conduisait actuellement dans la bonne direction : « L'extension du 2^e pilier pour les bas revenus entraîne une augmentation des déductions sur un salaire déjà modeste. » On peut se demander si c'est vraiment dans l'intérêt de ces travailleurs.

L'apéritif qui a suivi ce débat a clôturé la partie officielle et a permis d'approfondir ces questions et bien d'autres lors d'entretiens personnels.

À noter

La prochaine Assemblée des Délégués de la Fondation Abendrot aura lieu le 20 juin 2024.

Victoire au grand classement des caisses de pension 2023

La Fondation Abendrot remporte le premier prix dans la catégorie « Rendement de placement le plus élevé sur trois ans (2020 à 2022) » parmi les fondations semi-autonomes communes et collectives.

Ce prix très convoité est décerné conjointement par les publications SonntagsZeitung, Finanz & Wirtschaft et Bilan. La Fondation Abendrot est également en tête dans la catégorie « Climat et environnement » : le classement des caisses de pension 2023 atteste qu'elle joue un rôle de précurseur dans le domaine des placements de capitaux respectueux de l'environnement. De plus, le classement actuel de l'Alliance climatique suisse a désigné la Fondation Abendrot comme leader 2022 parmi les 50 caisses de pension suisses.



Modifications dans les règlements

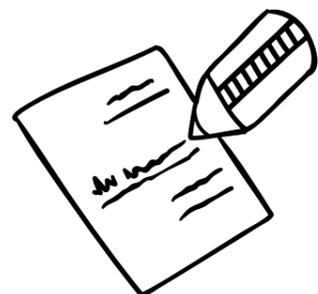
La loi révisée sur la protection des données (revDSG) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. L'adaptation de l'ancienne loi sur la protection des données concerne également les caisses de pension, car celles-ci sont considérées comme des organes fédéraux dans le domaine de la LPP obligatoire.

La loi révisée sur la protection des données régit le traitement des données personnelles sensibles. En cas d'infraction, des sanctions sont prévues. Dans sa charte de confidentialité, la Fondation Abendrot explique quelles données personnelles elle traite et pour quelles raisons, et comment elle garantit la sécurité des données. La Fondation Abendrot dispose, entre autres, de données sensibles dans le domaine de la santé. Abendrot tient donc à éviter toute violation de la protection des données. En ce qui concerne la protection des données, les articles 79 et 79a du règlement des prestations seront adaptés en conséquence au 1^{er} janvier 2024.

Vous trouverez les chartes de confidentialité sur nos sites internet

www.abendrot.ch/fr/protection-des-donnees

pico-vorsorge.ch/datenschutzerklaerung



Réforme AVS21 – conséquences pour la Fondation Abendrot

La réforme AVS21 a été acceptée par le peuple suisse le 25 septembre 2022. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. On parle désormais d'âge de référence et non plus d'âge ordinaire de la retraite. Cette adaptation terminologique concerne également le 2^e pilier. L'âge de référence des femmes est porté à 65 ans et aligné sur celui des hommes. Le relèvement progressif de l'âge de référence débutera en 2025 et augmentera de 3 mois par an, passant de 64 à 65 ans. La réforme AVS21 prévoit des mesures compensatoires pour les femmes nées entre 1961 et 1969. La perception de la rente est assouplie. Il sera désormais possible d'anticiper ou d'ajourner la rente AVS par mois et non plus uniquement par année entière. Les retraits partiels seront également possibles.

La Fondation Abendrot augmente elle aussi progressivement l'âge de référence des femmes à 65 ans à partir de 2025. Cela entraîne l'adaptation suivante du taux de conversion des rentes pour les femmes :

Année	Année de naissance	Âge de référence / âge de la retraite	Taux de conversion	Taux de conversion Réglementation transitoire Affiliations avant le 1.1.2020
2024	1960	64 ans	5,6%	5,80%
2025	1961	64 ans 3 mois	5,6%	5,75%
2026	1962	64 ans 6 mois	5,6%	5,70%
2027	1963	64 ans 9 mois	5,6%	5,65%
2028	1964	65 ans	5,6%	5,60%

En 2028, l'alignement de l'âge de la retraite et du taux de conversion des rentes sera achevé. Le même taux de conversion des rentes sera alors appliqué à toutes les personnes. Le certificat de prévoyance au 1^{er} janvier 2024 tient déjà compte de ces adaptations. L'organisation flexible du versement de la rente est déjà prévue dans le règlement des prestations de la Fondation Abendrot et ne nécessite aucune adaptation.

En raison de la réforme AVS21, les articles suivants du règlement des prestations seront adaptés au 1^{er} janvier 2024 :

- Article 19, ch. 1
- Article 23, ch. 1-3
- Article 25, ch. 1
- Article 26, ch. 1
- Article 71, ch. 5
- Article 81

Des précisions supplémentaires seront également apportées au 1^{er} janvier 2024 :

- Article 10, ch. 1 et 2 : Le salaire déterminant pourra dorénavant être temporairement diminué, même suite à une adoption.
- Article 56a : Suite à la révision du CC, le nouvel article 40 LPP « Mesures en cas de négligence de l'obligation d'entretien » est entré en vigueur. La Fondation reçoit une notification en cas de négligence de l'obligation d'entretien. Dès que la personne assurée concernée demande une indemnité en capital, la Fondation doit immédiatement en informer le service spécialisé correspondant.
- Article 80, ch. 1, let. a-f : Les mesures d'assainissement possibles sont désormais explicitement mentionnées.

Règlement sur les provisions

Le règlement sur les provisions a été entièrement remanié. Le Conseil de Fondation l'a approuvé lors de sa dernière réunion. Il entre en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Le nouveau lotissement se remplit de vie

Le site de l'ancienne retorderie de laine Bucher AG est situé au centre, à proximité de la gare et de la vieille ville de Berthoud. La Fondation Abendrot a acheté le site il y a une bonne dizaine d'années, a rénové dans un premier temps les bâtiments de l'usine classés monuments historiques et les a réutilisés.

Les premiers locataires emménagent depuis le début de l'été 2023 dans trois nouveaux bâtiments comprenant au total 60 appartements et ateliers d'habitation. La première mise en location a rencontré un écho retentissant : aujourd'hui, toutes les unités d'habitation sont déjà louées !

Le site Bucher est devenu un lieu où il fait bon vivre. Le jardin planifié dans le respect de la nature sert de ressource pour les insectes et les petits animaux tout comme pour ses utilisateurs humains. Les maigres prairies ont encore besoin d'un peu de temps et de patience pour pousser – un investissement dans les saisons à venir, que le site Bucher va vivre.

Au cours de cette phase de début collectif, de nombreux regards curieux se tournent vers la création de l'association du site. Christa Schönenberger, socio-animatrice expérimentée, accompagne le processus. Le 1^{er} juin, la Fondation Abendrot a invité ses

locataires à un apéritif pour faire connaissance. Les premiers groupes de travail ont trouvé des personnes engagées : des statuts sont élaborés, des groupes de jardinage et de compostage sont lancés.

L'association reçoit un budget de départ, puis se finance par la contribution des locataires : un franc par mètre carré loué et par an est à la disposition de l'esprit communautaire pour des achats, des projets et des fêtes. Les habitants du site Bucher deviennent ainsi des colons et des créateurs, dans le but d'exister en tant que quartier vivant, diversifié et ouvert.

Au fur et à mesure que le chantier prenait de la hauteur et s'étoffait, il dévoilait le nouveau visage complet du site.



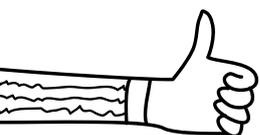
La Fondation Abendrot a invité les locataires à un apéritif au mois de juin pour faire connaissance.

Nous disons au revoir...

La Fondation Abendrot fait ses adieux à deux membres du Conseil de Fondation qui se sont engagés pour la Fondation avec leurs connaissances professionnelles et leur cœur. Un grand merci à elles !

Martina Suter

Martina Suter a été élue par le Conseil de Fondation au comité de placement en avril 2014. Elle a contribué à la division de l'ancien comité de placement en un comité pour les placements immobiliers et un autre pour les placements en titres. Pendant son mandat de présidente, le secteur des placements en titres s'est fortement développé. Les opérations de paiements ont été réattribuées, de nouveaux partenaires de placement ont été accueillis, les anciens ont été remerciés et une couverture systématique des risques de change a été introduite. En 2017, après une longue période de développement, les actifs de la Fondation Abendrot ont enfin pu être placés dans un fonds à investisseur unique.



... et souhaitons la bienvenue.

Benjamin Jenzer

représentant des salarié(e)s

Benjamin Jenzer dispose d'une longue expérience en tant qu'éducateur social dans le secteur de la jeunesse et de l'intégration professionnelle. Depuis 2021, il travaille en tant qu'enseignant au foyer scolaire Röserental, où il fait également partie de la commission de prévoyance du personnel.



Markus Staub remercie au nom du Conseil de Fondation.

Martina Suter a en outre fait avancer de manière décisive la création du service spécialisé dans les titres au début de l'année 2018.

Annette Puglia-Egloff

Annette Puglia-Egloff a été la première représentante de la Suisse romande à être élue au Conseil de Fondation en 2020 – une étape importante pour la Fondation Abendrot. Le nombre toujours croissant d'entreprises romandes affi-

liées était désormais représenté au Conseil de Fondation. Annette Puglia-Egloff apportait une grande expérience dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Elle a travaillé pendant dix ans comme réviseur auprès de l'autorité de surveillance des fondations à Genève. Malheureusement, sa charge professionnelle a entre-temps fortement augmenté, si bien qu'elle a décidé, le cœur lourd, de se retirer.



Anna Storz

représentante des salarié(e)s

Anna Storz a étudié l'islam et les sciences politiques à l'Université de Berne, où elle a également obtenu son doctorat. Après avoir été responsable de la politique sociale chez Travail.Suisse, elle a rejoint le PS en 2022. Elle y occupe aujourd'hui le poste de conseillère spécialisée en politique sociale et de santé.



Michael Wydler

représentant des salarié(e)s

Le pédagogue social Michael Wydler travaille dans le travail institutionnel avec les enfants et les jeunes chez familia. Il est titulaire d'un bachelor en travail social et étudie depuis 2018 la psychologie en parallèle à son activité professionnelle à l'Université de Bâle. En automne 2023, il y commencera ses études de master.

